

**POUR DÉCISION**

VINGT ET UNIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**Composition et ordre du jour
des organes permanents et des réunions***Table des matières*

	<i>Page</i>
Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations.....	1
Comité conjoint OIT-UNESCO d'experts sur l'application des recommandations concernant la condition du personnel enseignant (CEART).....	1
Huitième Réunion régionale européenne (Lisbonne, 9-13 février 2009).....	2
Sous-commission sur les salaires des gens de mer de la Commission paritaire maritime (Genève, 12-13 février 2009).....	3
Forum de dialogue mondial sur le travail décent dans le cadre des marchés publics locaux relatifs aux travaux d'infrastructure (Genève, 17-18 février 2009).....	4
Neuvième session du Groupe de travail ad hoc mixte OMI/OIT d'experts sur la responsabilité et l'indemnisation pour les créances en cas de décès, de lésions corporelles et d'abandon des gens de mer (Genève, 2-6 mars 2009).....	5
Les réponses des employeurs face au défi démographique (Genève, 28-29 avril 2009).....	6
Réunion tripartite sur la promotion du dialogue social et de bonnes relations professionnelles dans le secteur du pétrole et du gaz, depuis la prospection et la production jusqu'à la distribution (Genève, 11-14 mai 2009).....	7
Réunion d'experts sur la mise à jour de la liste des maladies professionnelles (recommandation n° 194) (Genève, 27-30 octobre 2009).....	8
Désignation de représentants du Conseil d'administration auprès de divers organes.....	10
 <i>Annexe</i>	
Comité conjoint OIT-UNESCO d'experts sur l'application des recommandations concernant le personnel enseignant (CEART).....	11

Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations

Renouvellement de mandats

1. *Le bureau du Conseil d'administration recommande au Conseil d'administration de renouveler, pour une période de trois ans, le mandat des membres ci-après de la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations:*

- *M. Lelio Bentes Correa (Brésil);*
- *M. Abdul G. Koroma (Sierra Leone);*
- *M^{me} Ruma Pal (Inde);*
- *M. Yozo Yokota (Japon).*

Comité conjoint OIT-UNESCO d'experts sur l'application des recommandations concernant la condition du personnel enseignant (CEART)

Renouvellement de mandats

2. *Le bureau du Conseil d'administration recommande au Conseil d'administration de renouveler, jusqu'au 31 décembre 2012 conformément à son mandat, le mandat des membres ci-après du Comité conjoint OIT-UNESCO d'experts sur l'application des recommandations concernant la condition du personnel enseignant, qui sont désignés au nom de l'OIT¹:*

- *M^{me} Maria A.T. Gallart (Argentine);*
- *M^{me} Anne-Lise Hostmark Tarrou (Norvège);*
- *M. Mark Thompson (Canada).*

Nouvelles nominations

3. *En vue de pourvoir les sièges laissés vacants par la démission de M^{me} Eddah W. Gachukia (Kenya), M^{me} Lilia S. Garcia (Philippines) et de M. L.T. Olsson (Australie), le bureau du Conseil d'administration recommande au Conseil d'administration d'approuver la nomination des personnes ci-après en tant que membres du Comité conjoint, jusqu'au 31 décembre 2012:*

¹ Le directeur général de l'UNESCO a pris parallèlement des mesures pour la nomination ou le renouvellement du mandat de six membres du Comité d'experts OIT-UNESCO.

- *M^{me} Beatrice Avalos Bevan (Chili), chercheuse associée, Centre de recherche avancée en sciences de l'éducation, Université du Chili, et ancienne coordinatrice nationale du programme pour l'amélioration de la formation des enseignants, Chili;*
- *M^{me} Linda McNeil Chisholm (Afrique du Sud), directrice, Education, sciences et développement des compétences, Centre de recherches en sciences humaines;*
- *M. Masaaki Katsuno (Japon), professeur associé, Ecole d'études du développement et études politiques, Institut de hautes études en sciences de l'éducation, Université de Tokyo.*

On trouvera en annexe au présent document une biographie succincte de M^{me} Avalos Bevan (Chili), de M^{me} McNeil Chisholm (Afrique du Sud) et de M. Katsuno.

Huitième Réunion régionale européenne (Lisbonne, 9-13 février 2009)

Ordre du jour

4. Cette réunion a pour but, d'une part, d'examiner sur la base du rapport en deux volumes du Directeur général les activités entreprises pour favoriser le travail décent en Europe et Asie centrale et, d'autre part, de définir un programme d'activités futures pour concrétiser le travail décent dans toute la région.
5. *Le bureau du Conseil d'administration recommande au Conseil d'administration d'approuver l'ordre du jour ci-dessus.*

Invitation d'organisations intergouvernementales

6. Le Directeur général a l'intention d'inviter les organisations intergouvernementales ci-après, qui ont passé avec l'OIT un accord permanent de représentation mutuelle, à se faire représenter à la réunion en qualité d'observatrices:
 - Banque européenne pour la reconstruction et le développement;
 - Banque mondiale;
 - Communautés européennes (Commission européenne, Parlement européen, Comité économique et social européen, Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (CEDEFOP), Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (Dublin), Fondation européenne pour la formation);
 - Conseil de l'Europe;
 - Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF);
 - Fonds monétaire international (FMI);
 - Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR);

- Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE);
 - Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO);
 - Organisation mondiale de la santé (OMS);
 - Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).
7. Outre les organisations intergouvernementales ci-dessus, le Directeur général a également l'intention d'inviter les organisations et institutions intergouvernementales suivantes:
- Communauté des Etats indépendants (CEI) (y compris l'Assemblée interparlementaire des pays de la CEI);
 - Conseil de coopération régionale de l'Europe du Sud-Est;
 - Organisation mondiale du commerce (OMC);
 - Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE).

Invitation d'organisations non gouvernementales internationales

8. Le Directeur général propose d'inviter les organisations non gouvernementales internationales ci-après à se faire représenter à la réunion du groupe de travail en tant qu'observatrices:
- Business Europe;
 - Confédération européenne des syndicats;
 - Confédération générale des syndicats;
 - Marche mondiale contre le travail des enfants;
 - SOLIDAR.
9. *Le bureau du Conseil d'administration recommande que le Directeur général soit autorisé à inviter les organisations ci-dessus à se faire représenter à la réunion en qualité d'observatrices.*

Sous-commission sur les salaires des gens de mer de la Commission paritaire maritime (Genève, 12-13 février 2009)

10. Par une décision prise à sa 280^e session (mars 2001)², le Conseil d'administration a donné son accord à la création, sans frais pour le Bureau, d'une sous-commission sur les salaires des gens de mer devant «se réunir tous les deux ans, même en l'absence de provision budgétaire, pour mettre à jour le salaire ou la solde de base des matelots qualifiés entre les sessions de la commission paritaire maritime...». Il est maintenant proposé de convoquer

² Document GB.280/5, paragr. 13.

une réunion de la Sous-commission sur les salaires des gens de mer les 12 et 13 février 2009 à Genève³.

Composition

11. Sous réserve de la décision que prendra le Conseil d'administration au sujet de la convocation de la réunion, la sous-commission sera composée de six représentants des armateurs et de six représentants de gens de mer, conformément à une décision antérieure du Conseil d'administration⁴.

Ordre du jour

12. L'ordre du jour de la sous-commission, tel qu'il a été soumis pour discussion à la Commission des réunions sectorielles et techniques et des questions connexes (STM)⁵, comportera un seul point: la recommandation (n° 187) sur les salaires et la durée du travail des gens de mer et les effectifs des navires (révisée), 1996: mise à jour du salaire de base des matelots qualifiés.
13. *Sous réserve de la décision que prendra le Conseil d'administration au sujet de la convocation de la réunion de la sous-commission, le bureau du Conseil d'administration recommande au Conseil d'administration d'approuver l'ordre du jour ci-dessus.*

Forum de dialogue mondial sur le travail décent dans le cadre des marchés publics locaux relatifs aux travaux d'infrastructure (Genève, 17-18 février 2009)

Invitation d'organisations non gouvernementales internationales

14. Le Directeur général propose d'inviter les organisations non gouvernementales internationales ci-après à se faire représenter à la réunion du groupe de travail en tant qu'observatrices:
 - Confédération des associations internationales d'entrepreneurs (CICA);
 - Internationale des travailleurs du bâtiment et du bois (IBB).
15. *Le bureau du Conseil d'administration recommande que le Directeur général soit autorisé à inviter les organisations ci-dessus à se faire représenter à la réunion en qualité d'observatrices.*

³ Document GB.303/STM/4/3.

⁴ Document GB.280/5, paragr. 14.

⁵ Document GB.303/STM/4/3.

Neuvième session du Groupe de travail ad hoc mixte OMI/OIT d'experts sur la responsabilité et l'indemnisation pour les créances en cas de décès, de lésions corporelles et d'abandon des gens de mer (Genève, 2-6 mars 2009)

16. A sa présente session, la Commission des réunions sectorielles et techniques et des questions connexes (STM) sera invitée à prendre note des rapports des septième et huitième sessions du Groupe de travail ad hoc mixte OMI/OIT d'experts sur la responsabilité et l'indemnisation pour les créances en cas de décès, de lésions corporelles et d'abandon des gens de mer, qui se sont respectivement tenues à Genève du 4 au 7 février 2008 et du 21 au 24 juillet 2008. Etant donné que le groupe de travail mixte a estimé qu'une neuvième session est nécessaire, la proposition d'organiser cette dernière à Genève du 2 au 6 mars 2009 est soumise au Conseil d'administration pour approbation⁶.

Participation

17. Sous réserve de la décision que prendra le Conseil d'administration au sujet de la convocation de la réunion⁷, huit représentants de l'OMI et huit représentants de l'OIT (trois pour les armateurs, un pour les armateurs à la pêche et quatre pour les gens de mer), participeront à la neuvième session du groupe de travail, sans frais pour l'OIT, comme il a été convenu en mars 2006, pour les septième et huitième sessions⁸.

Ordre du jour

18. A sa huitième session, le groupe de travail mixte a estimé qu'il devait disposer d'un mandat révisé et plus clair pour sa neuvième session et a approuvé les *Termes de référence révisés pour le travail futur du Groupe de travail ad hoc mixte OMI/OIT d'experts sur la responsabilité et l'indemnisation pour les créances en cas de décès, de lésions corporelles et d'abandon des gens de mer*. Ce mandat révisé, tel qu'il figure dans le rapport de la huitième session du groupe de travail mixte, est soumis au Conseil d'administration pour approbation⁹.

Invitation d'organisations non gouvernementales internationales

19. En novembre 2007 et en juin 2008, le Conseil d'administration a convenu d'inviter les organisations non gouvernementales internationales qui suivent à se faire représenter en qualité d'observatrices aux septième et huitième sessions de la réunion du groupe de travail mixte:
- Association maritime chrétienne internationale;

⁶ Document GB.303/STM/4/5.

⁷ Document GB.295/13(Rev.).

⁸ Document GB.303/STM/4/5.

⁹ *Ibid.*

- Collectif international d'appui à la pêche artisanale;
- Comité maritime international;
- Commission internationale sur le bien-être des gens de mer;
- Mission to Seamen.

20. *Le bureau du Conseil d'administration recommande que les organisations non gouvernementales internationales précitées soient également invitées à se faire représenter en qualité d'observatrices à la neuvième session de la réunion du groupe de travail mixte.*

Les réponses des employeurs face au défi démographique (Genève, 28-29 avril 2009)

Participation

21. Il est proposé que les représentants de 24 organisations d'employeurs désignés après consultation du groupe des employeurs du Conseil d'administration et provenant de pays industrialisés et de pays en développement d'Afrique, des Amériques, de l'Asie et du Pacifique, de l'Europe et des Etats arabes soient invités à participer à la réunion. Les entreprises désireuses d'assister à la réunion seront invitées à y participer en qualité d'observatrices et à leurs frais.

22. *Le bureau du Conseil d'administration recommande au Conseil d'administration d'approuver la formule proposée ci-dessus pour la participation.*

Ordre du jour

23. Le Directeur général propose l'ordre du jour suivant:

- 1) Impact du vieillissement démographique sur les entreprises et tendances régionales et sectorielles.
- 2) Stratégies des entreprises pour tirer parti des avantages et faire face au défi que présente le vieillissement de la main-d'œuvre.
- 3) Rôle des organisations d'employeurs et de l'OIT.

24. *Le bureau du Conseil d'administration recommande au Conseil d'administration d'approuver l'ordre du jour ci-dessus.*

Réunion tripartite sur la promotion du dialogue social et de bonnes relations professionnelles dans le secteur du pétrole et du gaz, depuis la prospection et la production jusqu'à la distribution
(Genève, 11-14 mai 2009)

Invitation des organisations intergouvernementales

25. Le Directeur général a l'intention d'inviter les organisations intergouvernementales qui suivent à se faire représenter à la réunion:

- Agence internationale de l'énergie;
- Banque mondiale;
- Commission économique des Nations Unies pour l'Europe;
- Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement;
- Organisation de coopération et de développement économiques;
- Organisation des Nations Unies pour le développement industriel;
- Organisation des pays exportateurs de pétrole.

Invitation d'organisations non gouvernementales internationales

26. Le Directeur général propose d'inviter les organisations non gouvernementales internationales qui suivent à se faire représenter à la réunion en qualité d'observatrices:

- Association internationale de l'industrie pétrolière pour la sauvegarde de l'environnement (IPIECA);
- Association internationale des producteurs de pétrole et de gaz (OGP);
- Comité international des relations professionnelles des employeurs de l'industrie chimique (LRC);
- Fédération internationale des ouvriers du transport (ITF);
- Fédération internationale des syndicats des travailleurs de la chimie, de l'énergie, des mines et des industries diverses (ICEM);
- Organisation européenne des compagnies pétrolières pour l'environnement, la santé et la sécurité (CONCAWE);
- Society of Petroleum Engineers (SPE).

- 27. *Le bureau du Conseil d'administration recommande d'autoriser le Directeur général à inviter les organisations précitées à se faire représenter aux réunions en qualité d'observatrices.***

**Réunion d'experts sur la mise à jour
de la liste des maladies professionnelles
(recommandation n° 194)
(Genève, 27-30 octobre 2009)**

- 28.** A sa 301^e session (mars 2008)¹⁰, le Conseil d'administration a approuvé le financement de la réunion d'experts sur la mise à jour de la liste des maladies professionnelles (recommandation n° 194). Des crédits sont prévus pour une réunion d'une durée de quatre jours, à laquelle participeront 21 personnes désignées par le Conseil d'administration.

Participation

- 29.** Le Directeur général propose de réunir à cette occasion sept experts désignés après consultation des gouvernements, sept experts désignés après consultation du groupe des employeurs et sept experts désignés après consultation du groupe des travailleurs du Conseil d'administration.
- 30.** En vue d'obtenir les désignations émanant des gouvernements, étant donné la nécessité d'assurer une représentation géographique équitable et de tenir compte de l'expérience, le Directeur général consultera les gouvernements des pays suivants: Afrique du Sud, Canada, Chili, Chine, France, Fédération de Russie et Thaïlande. Dans l'éventualité où l'un d'entre eux ne désignerait pas de participant, le Directeur général s'adressera aux gouvernements des pays suivants: Australie, Equateur, Inde, Italie, Malaisie, Pologne et Sénégal.
- 31. *Le bureau du Conseil d'administration recommande au Conseil d'administration d'approuver la formule proposée ci-dessus pour la participation.***

Ordre du jour

- 32.** Le Directeur général propose l'ordre du jour ci-après:
- Achever les travaux de la Réunion d'experts sur la mise à jour de la liste des maladies professionnelles (13-20 décembre 2005), sur la base du consensus qui se dégagera au sujet de la portée et du contenu de la version révisée de la liste des maladies professionnelles, à la suite des consultations tripartites¹¹ menées par le Bureau,

¹⁰ Document GB.301/10/1(Rev.).

¹¹ Portée et contenu de la version révisée de la liste des maladies professionnelles.

- 1) La définition de l'expression «maladie professionnelle» qui figure dans le protocole de 2002 relatif à la convention (n° 155) sur la sécurité et la santé des travailleurs, 1981, et celle qui figure dans la recommandation (n° 121) sur les prestations en cas d'accidents du travail et de maladies professionnelles, 1964, détermineront le champ de la mise à jour de la liste des maladies professionnelles annexée à la recommandation n° 194.
- 2) Compte tenu du fait que les entrées de la liste actuelle annexée à la recommandation n° 194 ne sont pas limitées, il est possible de modifier cette liste sur la base des amendements soumis à la

conformément à la demande formulée par le Conseil d'administration à sa 295^e session (mars 2006)¹².

33. Le bureau du Conseil d'administration recommande au Conseil d'administration d'approuver l'ordre du jour ci-dessus.

Invitation d'organisations intergouvernementales

34. Le Directeur général a l'intention d'inviter les organisations intergouvernementales ci-après à se faire représenter à la réunion:

- Communautés européennes (Commission européenne);
- Organisation mondiale de la santé.

Invitation d'organisations non gouvernementales internationales

35. Le Directeur général propose d'inviter les organisations non gouvernementales internationales ci-après à se faire représenter à la réunion:

- Association internationale d'ergonomie (IEA);
- Association internationale de la sécurité sociale (AISS);
- Association internationale de médecine agricole et de santé rurale;
- Association internationale de médecine maritime (IMHA);
- Commission internationale de la santé du travail (ICOH);
- Conseil international des infirmières (CII);
- Fédération internationale des travailleurs de la chimie, de l'énergie, des mines et des industries diverses (ICEM);
- International Occupational Hygiene Association (IOHA).

Commission des accidents du travail et des maladies professionnelles lors de la 90^e session de la Conférence internationale du Travail (2002) et en conformité avec les définitions mentionnées au point 1) ci-dessus.

- 3) Les maladies énumérées au tableau I de la convention (n° 121) sur les prestations en cas d'accidents du travail et de maladies professionnelles, 1964, seront toutes prises en compte.
- 4) Les entrées figurant sur les listes de maladies proposées par les experts du groupe des employeurs et ceux des gouvernements et du groupe des travailleurs à la réunion d'experts de 2005 qui n'auront pas été l'objet de controverses au cours de la réunion seront, en principe, retenues.
- 5) Les nouvelles maladies professionnelles ne figurant pas sur les listes proposées par les experts du groupe des employeurs et ceux des gouvernements et du groupe des travailleurs à la réunion d'experts de 2005 ne seront prises en compte que si un consensus à leur sujet se dégage à la prochaine réunion d'experts, qui aura lieu en 2009.

¹² Document GB.295/13(Rev.), paragr. 63.

36. Le bureau du Conseil d'administration recommande que le Directeur général soit autorisé à inviter les organisations ci-dessus à se faire représenter à la réunion en qualité d'observatrices.

Désignation de représentants du Conseil d'administration auprès de divers organes

Réunion tripartite sur la promotion du dialogue social et de bonnes relations professionnelles dans le secteur du pétrole et du gaz, depuis la prospection et la production jusqu'à la distribution
(Genève, 11-14 mai 2009)

37. Le Conseil d'administration voudra sans doute désigner son représentant, qui présidera également la réunion ci-dessus. Conformément à la pratique établie, la désignation se fera parmi les membres employeurs du Conseil d'administration.

Genève, le 11 novembre 2008.

Points appelant une décision:

- paragraphe 1;
- paragraphe 2;
- paragraphe 3;
- paragraphe 5;
- paragraphe 9;
- paragraphe 13;
- paragraphe 15;
- paragraphe 20;
- paragraphe 22;
- paragraphe 24;
- paragraphe 27;
- paragraphe 31;
- paragraphe 33;
- paragraphe 36;
- paragraphe 37.

Annexe

Comité conjoint OIT-UNESCO d'experts sur l'application des recommandations concernant le personnel enseignant (CEART)

M^{me} Beatrice Avalos Bevan (Chili)

Chercheuse associée au Centre de recherche avancée en sciences de l'éducation (CEIA), Université du Chili; Coordinatrice nationale de la recherche menée par l'International Education Association dans le domaine de la formation et du perfectionnement des enseignants (TEDS) au Chili; ancienne consultante pour les projets du Programme de prévention de la violence à l'école en Amérique du Sud et du Programme pour la réforme de l'enseignement en Amérique latine et dans les Caraïbes (PREAL); auteure de nombreuses publications sur l'amélioration du système scolaire, les enseignants et la responsabilité, le professionnalisme des enseignants et l'enseignement en Amérique latine.

M^{me} Linda McNeil Chisholm (Afrique du Sud)

Directrice du département de l'éducation, des sciences et du développement des compétences au Centre de recherche en sciences humaines, actuellement chargée de la gestion de projets sur la formation des enseignants, l'enseignement supérieur, la gestion et l'administration de l'enseignement, les épreuves et l'évaluation, la qualité des enseignants et les retombées de l'enseignement en Afrique du Sud; professeure invitée à l'Université du Witwatersrand; membre du Conseil d'administration du Centre *for Education and Policy Development* de Johannesburg; directrice de publication de *Southern African Review of Education*; ancienne directrice du Département de l'enfance, de la famille et du développement social au Centre de recherche en sciences humaines ainsi que de projets sur le vieillissement, le handicap, le VIH/sida, l'égalité entre hommes et femmes, la charge de travail et l'emploi du temps des enseignants et l'amélioration du système scolaire dans les pays d'Afrique et d'Europe.

M. Masaaki Katsuno (Japon)

Professeur associé, Ecole d'études du développement et études politiques, Institut de hautes études en sciences de l'éducation, Université de Tokyo; secrétaire général de la Société académique du Japon sur les politiques de l'éducation; ancien professeur associé d'administration de l'éducation, Faculté des lettres et des sciences de l'éducation, Université d'Ochanomizu; auteur de nombreuses publications sur la gestion et l'administration de l'éducation, l'amélioration du système scolaire et l'évaluation des enseignants, la restructuration du système éducatif et les compétences du corps enseignant.